

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1871.

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1871 (1).

(AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT AUX ART. 10 ET 45 (2)).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (3), PAR M. DELCOUR.

MESSIEURS,

Dans la séance du 12 mai, M. le Ministre des Travaux Publics a déposé un amendement ayant pour objet d'augmenter de 80,000 francs et de porter de 195,000 francs à 275,000 francs le crédit extraordinaire sollicité à l'art. 10 du projet de budget de son Département pour l'exercice 1871, en ajoutant au libellé de cet article : « *Agrandissement du bâtiment occupé par l'École normale des humanités à Liège ; travaux d'appropriation de la partie des bâtiments de l'ancienne maison d'arrêt à Mons, à affecter au dépôt des archives provinciales de l'État.* »

Le crédit est demandé pour pourvoir à des dépenses parfaitement justifiées.

Depuis plusieurs années le directeur de l'école normale des humanités, à Liège, et l'inspecteur général de l'enseignement moyen ont constaté la nécessité d'agrandir les locaux occupés par cette école. A la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, le Département des Travaux Publics a fait dresser le projet des travaux à exécuter, ainsi que le devis de la dépense. Les travaux à faire comprennent, entre autres, la construction d'un réfectoire, d'une salle d'étude, d'un gymnase, d'un local pour la bibliothèque, etc., etc., et la dépense totale est évaluée à 50,000 francs.

(1) Budget primitif, n° 28. (Session extraordinaire de 1870.)

Budget modifié par le Gouvernement, n° 55.

Rapport, n° 98.

(2) Amendements du Gouvernement, nos 117 et 145.

(3) La section centrale, présidée par M. THIBAUT, était composée de MM. VAN OVERLOOP, KERVYN DE VOLKAERSBEKE, DELAET, LEFEBVRE, DRUBBEL et DELCOUR.

M. le Ministre sollicite également la somme de 30,000 francs, reconnue indispensable, pour faire certains travaux de restauration et d'appropriation aux bâtiments d'une partie de l'ancienne maison d'arrêt à Mons, qui doivent servir de dépôt aux archives provinciales de l'État.

La section centrale adopte l'amendement de M. le Ministre à l'unanimité des membres présents.

La section centrale a cru utile de s'occuper ensuite de l'amendement à l'art. 45 du budget, présenté par M. le Ministre des Travaux Publics, dans la séance du 18 avril dernier. La Chambre des Représentants ayant supprimé au budget de l'Intérieur pour l'exercice 1871, un crédit de 1,500 francs qui faisait l'objet de l'art. 123 ainsi conçu : « *Monument de la place des Martyrs : salaires des gardiens. Colonne du Congrès : surveillance,* » par le motif que la nomination et la fixation des salaires des agents dont il s'agit, appartiennent au Département des Travaux Publics, et que l'emploi qu'ils exercent est du ressort du service des bâtiments civils, le Gouvernement propose d'opérer le transfert de la somme de 1,500 francs à l'art. 45 du budget des Travaux Publics. La section centrale vous propose l'adoption de ce transfert.

Diverses pétitions ont été renvoyées à notre examen depuis la publication du rapport de la section centrale.

Les industriels de la rive droite de la Meuse entre Liège et Visé, demandent la canalisation de la Meuse en aval de Liège, entre les barrages de la fonderie à canons et de Hermalle sous-Argenteau.

La même demande est formée par les sieurs Schmidt, vice-président, et Habets, secrétaire du comité de l'Union des charbonnages, mines et usines métallurgiques de la province de Liège.

Le comice agricole de Brecht demande l'achèvement du canal de Turnhout sur Anvers, et l'exécution du chemin de fer d'Anvers par Brecht vers Tilbourg.

Des cultivateurs à Bambrugge demandent la construction immédiate d'une route pavée d'Ottergem, Vieckem à Bambrugge par le hameau Eeghem.

La section centrale vous propose d'ordonner le dépôt de ces pétitions sur le bureau de la Chambre, pendant la discussion du budget, et de les transmettre ensuite à M. le Ministre des Travaux Publics.

Le Rapporteur,

C. DELCOUR.

Le Président,

THIBAUT.